
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	Séance du vendredi 09 juin 2023 L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoqué le 31 mai 2023, s'est réuni sous la présidence de Corinne GALEY
<u>Présents :</u> 8	<u>Sont présents:</u> Liliane BAREIL, Nathalie CHABERGE, Sylvie DALL'AGNESE, Rémy DAVEZAC, Corinne GALEY, Patrick LAGÜES, Joëlle LANNE, Guy NICOLLAS
<u>Votants:</u> 10	<u>Représentés:</u> Nicolas CORMIER, Christophe LEGER <u>Excuses:</u> Jean-Michel ETCHEBARNE <u>Absents:</u> <u>Secrétaire de séance:</u> Patrick LAGÜES

Objet: Elections des Délégués pour les élections sénatoriales 2023 - DE_39_2023

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs?

Vu l'instruction ministérielle IOMA2308397J di 30 mars 2023 relative) la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élections des sénateurs.

Vu l'arrêté du 12 mai 2023 de Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner pour l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023.

Madame le Maire rappelle que les conseils municipaux sont convoqués, par décret du 6 avril susvisé, le vendredi 9 juin 2023 à l'effet d'élire leurs délégués et suppléants en vu de l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023.

La commune d'Aucun doit désigner 1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants. La désignation du délégué titulaire et les délégués suppléants ont lieu séparément. Le Conseil Municipal procède à celle des suppléants aussitôt après l'élection du délégué titulaire.

Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste qui peut ne pas être complète. Le vote a lieu sans débat au scrutin secret majoritaire à deux tours.

- Election du délégué titulaire:

Se porte candidate:

- Mme Corinne GALEY

Après dépouillement, les résultats sont les suivants:

- Nombre de bulletins:	10
- Bulletins blancs ou nuls:	00
- Suffrages exprimés:	10

Mme Corinne GALEY obtient la totalité des suffrages, soit 10 voix.

Madame le Maire proclame élue déléguée au 1er tour:

- **Mme Corinne GALEY**

- Elections des délégués suppléants:

Se portent candidates:

- Mme Sylvie DALL'AGNESE
- Mme Nathalie CHABERGE
- Mme Joëlle LANNE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants:

- | | |
|-----------------------------|----|
| - Nombre de bulletins: | 10 |
| - Bulletins blancs ou nuls: | 00 |
| - Suffrages exprimés: | 10 |

Les 3 candidates reçoivent toutes la totalité des suffrages exprimés, soit 10 voix chacune.

Madame le Maire proclame élues déléguées suppléantes au 1er tour:

- **Mme Sylvie DALL'AGNESE**
- **Mme Nathalie CHABERGE**
- **Mme Joëlle LANNE**

La séance est levée à 20h00